



Fédération professionnelle indépendante de la police

*Hôtel de police : BR, 23 bd de l'embouchure 31000 Toulouse. Tel : 0561237367
Jean-François Leroux, secrétaire Régional SGAP zone Sud ouest tel 06.82.22.29.78
Email : footjf@yahoo.fr*

Toulouse le 31/05/2008

ENREGISTREMENT AUDIOVISUEL

MISE EN PLACE DES LE 1^{ER} JUIN 2008

Le 1^{er} juin 2008, l'enregistrement audiovisuel des auditions en matière criminelle, va être mis en place.

La FPIP a dénoncé, le fait qu'un tel système paraissait être un contrôle supplémentaire de défiance à l'égard des policiers.

Notre position n'a pas changé pour autant et nous rappelons que ce système est déjà mis en place pour les auditions des mineurs, ce qui n'amène absolument rien puisque les avocats ne s'y intéressent pas, le pourcentage de visionnage étant inférieure à 1% des auditions enregistrées dans ce domaine.

Sur le plan opérationnel, les équipements ne seront pas entièrement installés pour tous les collègues oeuvrant et cela va compliquer leur travail.

La FPIP dénonce encore une fois qu'une telle mise en place complique le travail de nos collègues et alourdit encore plus le système procédurale français.

*Le secrétaire régional SGAP
Zone sud ouest
Jean-François LEROUX*